

Jean-Simon Bitter  
Délégué Syndical Central  
CGT-FO

Monsieur Michel Estimbre  
Directeur du Dialogue dans l'Entreprise  
et de l'Environnement de Travail  
Generali France Assurances  
7-9 Boulevard Haussmann  
75009 Paris

Paris, le 28 mai 2010

## Lettre ouverte sur MAESTRO

**Copie** : Inspection du travail

Page 1/2

---

Monsieur le Directeur,

Le projet MAESTRO de Gestion Électronique des Documents vient de démarrer sans consultation préalable du comité d'établissement<sup>1</sup>.

Au delà de ces questions de procédure, nous avons pu constater que les premières installations provoquaient un grand mécontentement des gestionnaires. L'application MAESTRO conduit à des doubles tâches pour des services déjà surchargés. Et le plus grave c'est que la taille des écrans et l'affichage rendent la lecture pénible, voire impossible, pour une grande partie de nos collègues. Le travail sur écran, avec MAESTRO, peut avoir des conséquences sur la santé, ce qui doit être pris en compte.

Le projet MAESTRO est un projet considérable de nouvelle technologie qui va impacter des milliers de postes de travail au sein de Generali.

Le déploiement de 600 postes est prévu le 7 juin ce qui n'est pas concevable tant que l'ergonomie de l'application et des postes de travail n'aura pas été revue.

---

<sup>1</sup> Il y a bien eu une consultation ... mais il y plus de deux ans, le 9 novembre 2007, sur un projet de GED. **Monique Luna Lachalussie, élue FO a interpellé la Direction, lors du précédent comité d'établissement pour réclamer une consultation avec expertise.** Elle a précisé que la consultation précédente portait sur un projet qui était bien différent du projet actuel et était, pour le moins, prématurée.

**La seule solution raisonnable pour les salariés, mais aussi pour l'entreprise, c'est de geler la mise en œuvre du projet et de se laisser le temps de la réflexion.**

Puisqu'il s'agit d'un important projet de nouvelle technologie ayant un impact majeur sur l'organisation et les conditions de travail, les effectifs et la santé des salariés, le code du travail prévoit une consultation spécifique avec expertise tant du comité que du CHSCT.

**Notre syndicat FO vous demande de suspendre le projet et de le soumettre au nouveau comité d'établissement qui sera élu le 8 juin par les salariés et aura à examiner cette question.**

En raison de l'urgence et de l'importance du sujet notre syndicat FO décide d'informer les salariés de ce courrier et de l'adresser en copie à l'inspection du travail.

Veillez recevoir, Monsieur le Directeur, mes salutations.



Pour les sections FO  
Jean-Simon Bitter  
Délégué Syndical Central